



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

Dakar, le 02 SEPT 2024

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A

Tous les Ministres des Etats et
gouvernements membres de la
CONFEJES

Réf. : F 0 0 5 5 4

Objet : Lancement de l'Appel à Projets « Femme-Sport-Santé » 2024.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Dans le cadre du développement du sport féminin, la CONFEJES a initié un mode d'intervention au sein des Etats et Gouvernements membres à travers l'Appel à Projet « Femme-Sport-Santé » qui a pour objectif de contribuer à accroître l'impact de nos actions sur les femmes et les jeunes en matière de sport.

J'ai l'honneur par la présente, de soumettre à votre attention, un dossier sur la 5^{ème} édition de l'appel à projets « Femme-Sport-Santé » en vue de soutenir les Etats et Gouvernements membres du sud, dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives dédiées aux Femmes.

Le formulaire de demande de subvention sous format Word et le projet de budget sous format Excel ainsi que les pièces administratives demandées, devront être transmis par courrier électronique au plus tard le **30 Septembre 2024 (inclus)** à l'adresse suivante : secretariat.general@confejes.org

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs les Ministres**, l'assurance de ma haute considération. *L*

Pièces Jointes :

- ✓ Le cahier des charges
- ✓ Le formulaire de demande de subvention



Louissette-Renée THOBI

Km6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz Tél. : (+221) 33 859 27 09
B.P.3314 Dakar, Sénégal Fax. : (+221) 33859 80 99

secretariat.general@confejes.org
www.confejes.org



**CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE**

**APPEL A PROJETS SUR LA THEMATIQUE
« FEMME – SPORT - SANTE » 2024
CAHIER DES CHARGES**

Km6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz Tél. : (+221) 33 859 27 09
B.P.3314 Dakar, Sénégal Fax. : (+221) 33859 80 99

secretariat.general@confejes.org
www.confejes.org

UNE CONFÉJES PERENNE POUR IMPACTER LE FUTUR DES JEUNES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Faisant suite à la décision n°29/CONFJES/C37-2019 stipulant que « **La Conférence ministérielle remercie la France pour la suggestion d'appel à projets « Sports » et invite le Secrétariat général à conduire une réflexion avec les Etats et gouvernements membres volontaires afin de présenter une proposition consolidée à la 14^e Réunion du Bureau** », la France a mis en œuvre avec la CONFJES un Appel à projets pilote sur la thématique « **Femme – Sport – Santé** » qui a été une réussite au vu de l'adhésion et de l'engouement des Etats et Gouvernements membres.

Par Décision n° 24 /CONFJES/C38-2021 : Appel à projets « Femme-Sport-Santé » déclarant que « **La Conférence félicite le Secrétariat général pour l'exécution de ce projet pilote et l'invite à prendre les dispositions nécessaires à la poursuite de ce programme.**

Elle l'encourage à maintenir l'Appel à Projets « Femme-Sport-Santé » dans les programmations ultérieures ».

Aussi, la CONFJES s'inscrit dans une dynamique renouvelée qui prend en compte l'évolution du contexte international et le positionnement des différentes parties prenantes.

Cette quatrième édition de l'Appel à projets s'adresse aux Etats et Gouvernements membres des zones B, C, D et E. Les organisations éligibles de ces pays sont donc invitées à soumettre des projets. Les projets sélectionnés selon les critères définis ci-dessous seront soutenus financièrement par la CONFJES

2. LES OBJECTIFS

- Soutenir les États et Gouvernements membres dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives dédiées aux Femmes et à la Santé;
- Favoriser la synergie entre acteurs public et privé autour de projets concrets en s'inspirant des bonnes pratiques locales ;
- Autonomiser les acteurs de développement économique en faveur du Sport féminin.

3. LES RESULTATS ATTENDUS

- Renforcer la puissance des Politiques publiques de sport féminin ;
- Augmenter le nombre de femmes dans la conduite de projets liés au Sport et à la Santé ;
- Améliorer la visibilité et l'impact des interventions de la CONFJES sur le terrain.

4. LES PRIORITES

Les Etats et Gouvernements membres candidats à l'Appel à projets devront soumettre des projets suivant une grille de sélection (jointe en annexe) et les caractéristiques ci-après :

- **Les publics cibles** : les filles et les femmes éloignées de la pratique sportive de manière générale – les femmes membres ou dirigeantes d'organismes intervenant dans la promotion de la participation féminine aux activités sportives (en particulier les associations ou les clubs sportifs) ;

- **Partenariat** : pour un impact et une visibilité accrue du projet, les partenariats associeront à minima deux partenaires, dont une autorité publique (locale ou régionale) et un partenaire privé (associations, fédération, club...);
- **Type d'activités éligibles** : organisation d'événements sportifs, campagnes de promotion, création d'outils innovants ou toute autre activité adossée à la thématique et susceptible de promouvoir l'activité physique et sportive des femmes.

5. LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Chaque projet proposé devra respecter les critères ci-dessous pour ensuite être étudié par le jury de sélection :

- ✓ **Formalisme du dossier** : respect de la date limite, dossier complet (toutes les pièces sont jointes) et rédigé en français ;
- ✓ **Éligibilité des candidats** : associations, ONG, fédération sportive légalement reconnues et opérationnelles depuis plus de 2 ans ;
- ✓ **Composition du partenariat** : au minimum 2 partenaires, dont une autorité publique (locale ou régionale) et une organisation privée légalement constituée (associations, fédération, club...); la coordination du projet assurée par l'association bénéficiaire ;
- ✓ **Durée maximum du projet** : Six (6) mois ;
- ✓ **Lieu de déroulement du projet** : dans un pays membre de la CONFJES dans lequel sont établis les bénéficiaires du projet ;
- ✓ **Les activités** : cf type d'activités éligibles (4) ;
- ✓ **Le budget** : la nature des dépenses est éligible (dépenses expressément reliées à la mise en œuvre du projet, pas de frais de fonctionnement) ; un cofinancement de 10% est prévu, le financement de la CONFJES ne pouvant pas dépasser 90% du montant total du projet. Les divers et imprévus ne sont pas acceptés.

NB : Les projets dont les pays d'origine ne sont pas à jour de leurs cotisations auprès de la CONFJES seront également exclus d'office du processus. Une vérification sera faite en interne.

Également une association/organisation ne peut être éligible si elle a déjà reçu au moins deux fois un financement de la part de la CONFJES.

6. METHODOLOGIE

6.1 Les modalités de dépôt des dossiers et de sélection des projets :

Les porteurs de projet souhaitant faire une proposition dans le cadre de cet appel sont invités à rédiger leur projet suivant le formulaire de demande de subvention (joint) en respectant la nomenclature suivante :

1. Titre du projet et localisation
2. Contexte et Justification du projet
3. Objectifs
4. Résultats attendus γ

5. Description du projet et Activités du projet
6. Groupes cibles et bénéficiaires
7. Indicateurs de rendement
8. Impact du projet
9. Communication du projet
10. Partenaires de mise en œuvre et partie prenantes
11. Risques et mesures d'atténuation
12. Innovation
13. Suivi et Gestion de projet
14. Pérennisation du projet
15. Durée du projet (Chronogramme)
16. Projet de budget avec définition de la nature des dépenses

Le formulaire de demande de subvention doit être rempli en police Garamond, taille 11, interligne 1,5 et transmis en format Word.

Le formulaire de demande de subvention ainsi que le projet de budget devront être transmis par courrier électronique au plus tard le **30 septembre 2024** (inclus) à l'adresse suivante : secretariat.general@confejes.org

La proposition devra également être transmise au Ministère des sports du pays où sont établis les candidats.

Outre la proposition de projet, les pièces administratives suivantes devront également être fournies par le coordinateur du projet :

- Acte de création (récépissé)
- Statuts
- Composition du bureau de l'association
- Composition des ressources humaines mobilisées sur le projet (effectifs, qualifications, compétences)
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Rapport d'activité des deux dernières années
- Rapport financier des deux dernières années
- Les conventions avec les partenaires
- Un RIB
- Un avis de non-objection du Ministère en charge des sports de votre pays.

Les projets ne respectant pas ces modalités seront exclus d'office du processus de sélection.

6.2 Le processus de sélection des projets :

La CONFEJES assurera une vérification de la conformité des demandes reçues avec les critères d'éligibilité définis (5).

Les projets éligibles seront ensuite transmis aux Experts du Comité Technique d'Analyse et de Sélection (CTAS) qui examineront la qualité et la pertinence des propositions selon les grilles de sélection en annexe. Chaque projet se verra attribuer une note entre 0 et 100.

Les projets qui n'atteindront pas la moyenne ne pourront être retenus pour l'attribution d'un financement.

Afin de prévenir les conflits d'intérêt, les Experts ne pourront analyser les projets des pays dont ils sont originaires.

Un jury se réunira afin de sélectionner les projets lauréats sur la base des notes attribuées par les Experts. Le jury devra en amont de la commission de sélection définir les critères qui permettront de départager des projets ayant obtenu une note équivalente (par exemple équilibre des zones géographiques de la sélection).

7. LES MODALITES DE SUIVI DES PROJETS

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention de financement entre la CONFESJES et le coordinateur de l'association bénéficiaire.

La CONFESJES assurera le suivi du projet avec l'appui des Délégués GTCF.

Chaque bénéficiaire devra **impérativement** rendre un bilan d'exécution financière du projet, ainsi qu'un compte-rendu qualitatif. Un formulaire de compte-rendu sera envoyé aux attributaires de la subvention.

En cas de non réalisation du projet, et ou de non-respect des conditions contractuelles, la CONFESJES sera amenée à demander un remboursement de l'avance.

8. BUDGET PREVISIONNEL PAR PROJET

Le budget maximum est déterminé sur la base des ressources disponibles durant l'exercice en cours. Par ailleurs les attributions se feront en fonction de la pertinence de chaque projet.

Le montant global du budget par projet devra être au minimum deux millions cinq cent (2 500 000) FCFA et au maximum cinq millions (5 000 000) FCFA. *y*

9. GRILLE D'ELIGIBILITE DES DOSSIERS
APPEL A PROJETS « FEMME – SPORT - SANTE » 2024

CRITERES D'ELIGIBILITE	INFORMATIONS ATTENDUES	OUI	NON
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES		
1. Dossier administratif	- Acte de création (récépissé), Statuts, Composition du bureau de l'association		
	- Composition des ressources humaines mobilisées sur le projet (effectifs, qualifications, compétences)		
	- Procès-verbal de la dernière assemblée générale,		
	- Rapport d'activités des deux dernières années		
	- Rapport financier des deux dernières années,		
	- Les conventions avec les partenaires		
	- Un RIB		
	- Un avis de non-objection du Ministère en charges des sports		
	- Le projet doit être présenté en français		
2. Modalités de partenariats	- Les partenaires sont éligibles (associations, ONG, fédération sportive légalement reconnues et opérationnelles depuis plus de 2 ans, autorité publique (locale, régionale).		
	- Le partenariat est composé de deux partenaires au moins, dont un partenaire privé et un partenaire public - Une convention de partenariat dûment signée avec chaque partenaire		
3. Nature des Activités	- Les activités proposées sont éligibles (organisation d'activité sportives, campagnes de promotion et de sensibilisation, création d'outils innovants ou toute autre activité adossée à la thématique et susceptible de promouvoir l'activité physique et sportive des femmes).		
4. Durée	- Maximum 6 mois		
5. Budget	- Cofinancement à hauteur de 10% du budget total par l'association		
	- Nature des dépenses éligibles		
6. Date	- Les projets sont déposés au plus tard à la date limite fixée dans le chronogramme.		
	PROJET ELIGIBLE		

(Une seule réponse négative est éliminatoire) 

Commentaires :

Avis :

10. GRILLE D'ANALYSE ET DE SELECTION DES PROJETS
« FEMME – SPORT - SANTE » 2024

CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION

Qualité du Projet	Note
1. Exhaustivité du dossier (tous les documents sont fournis)	/5
2. Capacité de gestion technique et financière des bénéficiaires	/5
3. Qualité des ressources humaines mobilisées pour la conduite du projet (effectifs, qualifications, compétences)	/5
4. Qualité et fiabilité du partenariat (modalités de travail et existence d'une convention de gestion signée entre les partenaires, présentation des structures et répartition des responsabilités)	/10
5. Intitulé du projet clairement défini en lien direct avec la thématique de l'appel à projets	/5
6. Population ciblée par le projet : implication dans le projet des populations ciblées par l'appel à projets, en tant que bénéficiaires et parties prenantes du projet	/5
7. Qualité de la conception du projet : - Objectifs clairs et résultats attendus bien définis et pertinents - Indicateurs de suivi et de performance pertinents - Activités clairement définies dans un calendrier réaliste, en adéquation avec les objectifs	/10
8. Rayonnement et plus-value du projet : caractère innovant et structurant du projet, adaptabilité du projet à d'autres milieux, mesures de diffusion des résultats	/5
TOTAL QUALITE	/50
Pertinence du Projet	
9. Pertinence de la thématique avec les ODD 3 et 5	/10
10. Pertinence des objectifs par rapport au contexte national et à la politique publique sportive nationale	/5
11. Pertinence des résultats attendus par rapport à la thématique du projet	/10
12. Pertinence des objectifs par rapport aux besoins identifiés par les bénéficiaires et à ses capacités	/10
13. Pertinence de la couverture territoriale	/5
14. Cohérence du budget avec les activités prévues	/10
TOTAL PERTINENCE	/50
TOTAL QUALITE + PERTINENCE	/100

Les projets qui n'atteindront pas la moyenne ne pourront être retenus pour l'attribution d'un financement.

Commentaires :

Avis :

**11. CHRONOGRAMME DE L'APPEL A PROJETS
« FEMME SPORT SANTE » 2024**

ECHEANCE	ACTIVITES
02 Septembre 2024	Lancement de l'Appel à projets « Femme-Sport-Santé » 2024 de la CONFEJES
30 Septembre 2024	Date limite de réception des projets des pays par la CONFEJES
Du 1^{er} au 18 Octobre 2024	Dépouillement des projets par les membres du comité
Du 21 au 25 Octobre 2024	Analyse des projets par les membres du Comité Technique d'Analyse et de Sélection (CTAS)
Du 28 au 31 Octobre 2024	Travaux du Jury de sélection
01 Novembre 2024	Publication des résultats sur le site internet de la CONFEJES
06 Novembre 2024	Conférence téléphonique avec les porteurs de projets sélectionnés
AVANT le 15 Novembre 2024	Versement de 100% du budget du Projet
AVANT le 30 Février 2025	Transmission d'un Rapport partiel de mise en œuvre
Le 30 Mai 2024 au plus tard	Transmission à la CONFEJES des justificatifs du Projet et de son rapport de mise en œuvre



**CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE**

**APPEL A PROJETS SUR LA THEMATIQUE
« FEMME – SPORT - SANTE » 2024**

Formulaire de demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention doit être rempli en police Garamond, taille 11, interligne 1,5 dans le respect du cahier des charges.

Le formulaire de demande de subvention sous format Word et le projet de budget sous format Excel ainsi que les pièces administratives demandées, devront être transmis par courrier électronique au plus tard le **30 Septembre 2024** (inclus) à l'adresse suivante : secretariat.general@confejes.org

Km6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz Tél. : (+221) 33 859 27 09
secretariat.general@confejes.org
B.P.3314 Dakar, Sénégal

Fax. : (+221) 33859 80 99

www.confejes.org

UNE CONFÉJES PERENNE POUR IMPACTER LE FUTUR DES JEUNES

I. FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET (3 pages maximum)

Veuillez remplir le tableau suivant qui résume les informations essentielles de la structure mandataire et du projet :

L'ASSOCIATION	
Nom de l'Association :	
Sigle / acronyme :	
Pays :	
LE PROJET	
Titre :	<i>2 lignes maximum</i>
Résumé :	<i>Maximum 600 mots</i>
Objectif :	<i>Quels est l'objectif général du projet ?</i>
Résultats attendus :	<i>Quels sont les résultats attendus du projet ? (Citer maximum trois .)</i>
Activités proposées :	<i>Quelles sont les activités proposées</i>
Cibles :	<i>Qui sont les types de participantes attendues au projet ?</i>
Indicateurs de rendement :	<i>Quels sont les indicateurs de rendement du projet ? (Citer maximum trois .)</i>
Impact :	<i>Quels sont les impacts du projet ? (Citer maximum trois .)</i>
Durée d'exécution du projet :	<i>Inférieur ou égal à 6 mois</i>
Lieu :	<i>Les sites d'intervention du projet</i>
Montant total du budget (FCFA)	
Montant du budget sollicité (FCFA)	
Montant de la participation du porteur de projet :	
Partenaires :	<i>Quels sont les partenaires ? (Au minimum deux partenaires, dont un partenaire privé et un partenaire public)</i>
COORDONNEES DU RESPONSABLE DU PROJET	
Nom et prénoms :	
Qualité :	
Numéro de téléphone :	
E-mail :	

II. LE PROJET PROPOSÉ (15 pages maximum)

Veuillez fournir toutes les informations suivantes :

1) Titre du projet et localisation

- Le titre du projet
- Les sites d'intervention

2) Contexte et Justification du projet

- Donnez une description du processus de développement et de conception de la proposition du projet (consultation engagée, parties prenantes).
- es caractéristiques principales des sites d'intervention en lien avec la thématique du projet ?
- Quels problèmes le projet cherche-t-il à résoudre ?
- Précisez en quoi le projet s'articule avec les politiques nationales en faveur du sport et du développement du sport féminin ?

3) Objectifs

- Quels sont les objectifs du projet ? (Objectif général et spécifiques. Les objectifs doivent être les plus précis possible et mesurables).

4) Résultats attendus

- Pour chacun des objectifs spécifiques, annoncer quel est le résultat attendu à l'issue du projet

5) Description du projet et Activités du projet

5.1. Description du projet

- En quoi consiste le projet ? Décrire comment le projet contribue à améliorer la santé des femmes à travers les principales activités du projet et comment il prend en compte les ODD 3 et 5.

5.2. Activités du projet

- Pour chaque résultat, quelles sont les activités prévues pour les atteindre ?

6) Groupes cibles et bénéficiaires

- Qui sont les types de participantes attendues au projet ?
- Décrivez les bénéficiaires directs du projet, détaillez le nombre et la tranche d'âge pour chaque type de participantes.
- Décrivez les types et le nombre des bénéficiaires indirects du projet.

7) Indicateurs de rendement

- Quels sont les indicateurs de rendement du projet pour chaque activité ?

8) Impact du projet

- Quels sont les impacts (sociaux, organisationnels, économiques etc.) sur les bénéficiaires du projet ?

9) Communication du projet

- Quelles sont les actions de mobilisation et de communication prévues sur le projet ?

10) Partenaires de mise en œuvre et partie prenantes

- Décrivez les différents partenaires qui prendront part au projet et la nature de votre collaboration avec d'autres acteurs ou structures dans le cadre de ce projet.
- Quel est le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes ?

11) Risques et mesures d'atténuation

- Quels sont les obstacles identifiés et pouvant rendre difficile la bonne mise en œuvre du projet ?
- Comment envisagez-vous de surmonter ces obstacles ?

12) Innovation

- *En quoi votre projet-est-il innovant ?*
- *Indiquer chaque élément ayant une valeur ajoutée spécifique.*

13) Suivi et Gestion de projet

- *Quelles sont les moyens humains et matériels prévus pour assurer la mise en œuvre du projet ?*
- *Décrivez quels seront les outils de suivi de la mise en œuvre du projet.*

14) Pérennisation du projet

- *Indiquer de quelle manière le projet se poursuivra après le financement de la CONFES ?*

15) Activités prévues et calendrier

- Veuillez remplir le tableau suivant en classant les activités selon les résultats auxquels elles participent
- Donnez la période de déroulement prévue de ces activités en remplissant en noir les cases correspondantes
- Ajoutez autant de lignes si nécessaire
- Si le projet a une durée inférieure à 6 mois, effacez les colonnes non utilisées.

ACTIVITES PREVUES ET CALENDRIER																									
Activités devant conduire aux résultats :	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5				Mois 6				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Résultat 1 : <i>Rappelez le premier résultat attendu</i>																									
Activité 1.1 : <i>Décrire l'activité</i>																									
Activité 1.2 : <i>Décrire l'activité</i>																									
...																									
Résultat 2 :																									
Activité 2.1 :																									
...																									
Résultat 3 :																									

III. LE BUDGET DU PROJET

- Utilisez un Fichier Excel pour élaborer le budget du projet tout en remplissant ce tableau synthétique

Montant total du budget (FCFA)	
Montant du budget sollicité (FCFA)	
Montant de la participation du porteur de projet :	
Montant des cofinancements par des partenaires :	

VI. LISTE DES DOCUMENTS

Liste des documents administratifs à fournir

Dossier administratif :	<ul style="list-style-type: none">- Acte de création (récépissé),- Statuts,- Composition du bureau de l'association- Composition des ressources humaines mobilisées sur le projet (effectifs, qualifications, compétences)- Procès-verbal de la dernière assemblée générale,- Rapport d'activité des deux dernières années- Rapport financier des deux dernières années,- Les conventions signées avec chaque partenaire- Un RIB,- Un avis de non-objection du Ministère en charges des sports
--------------------------------	---